

Règlement des épreuves

100 km à pied - Steenwerck

Le règlement est constitué des règles d'inscription ci-dessous et des instructions spécifiques à chaque course (voir la [page des courses](#) sur le site internet).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement si besoin. Le participant s'engage à ses frais, risques et périls et renonce expressément à faire valoir quelconques droits à l'encontre des organisateurs.

Droits d'inscription

Le tableau suivant reprend les droits d'inscriptions aux différentes courses en fonction de la période d'inscription

	100 km open 24h	100 km course moins de 14h	Course des jeunes
Justificatif médical	Obligatoire – voir le paragraphe adéquat		Questionnaire à présenter
Age minimum	18 ans		Jeunes qui auront 7 ans en 2026
Tarif jusqu'au 01 Avril 2026	32 €	32 € -2€ pour les licenciés FFA	Non prévu
Tarif à partir du 02 Avril 2026	52 €	52 € -2€ pour les licenciés FFA	3 €
Accompagnateur (un seul par coureur)	10 €		Non prévu
Ecocup	Obligatoire – un modèle souple en vente sur place - 3 €		Non prévu
Fermeture des inscriptions	30 Avril 2026 à minuit		Inscriptions sur place

Conditions d'inscription :

Pour tous les participants

L'épreuve des 100 km open 24h, les 100 km course moins de 14h sont réservées aux personnes majeures à la date du 13 mai 2026. Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un PPS (délivré sur le site [pps.athle.fr](#)) datant de moins de 3 mois ou un justificatif médical datant de moins d'un an à la date du 14 mai 2026 est indispensable (voir le



paragraphe adéquat) et la possession d'un gobelet est une condition indispensable pour rejoindre la ligne de départ. Nous proposons un modèle en vente. Des matériaux adéquats - bandes réfléchissantes, éclairage – sont indispensables la nuit. Un seul accompagnateur est autorisé par coureur.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors course un concurrent qui ne respecterait pas le règlement de l'épreuve, ou le parcours de l'épreuve. De même, l'équipe médicale se réserve le droit d'arrêter un concurrent afin de préserver sa santé.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course si les conditions sanitaires ou météorologiques ne sont pas réunies.

Nombre maximum de participants

Pour des raisons impératives de sécurité sur le parcours et afin de garantir le confort de l'ensemble des participants (fluidité, gestion des ravitaillements et de l'encadrement), le nombre de participants est strictement limité à 500 inscrits sur la course du matin et 1200 sur l'épreuve open.

Aucune liste d'attente n'est mise en œuvre pour prendre en compte les demandes d'inscription au-delà de ces quotas.

Accompagnateur

Sur l'ensemble des épreuves, les accompagnateurs à vélo sont autorisés sur le circuit qu'à partir du 6^{ème} kilomètre : au cimetière militaire allemand, au croisement de la rue de la Menegatte et de la rue du Pont d'Achelles.

Participants en fauteuil

Les athlètes en fauteuil sont acceptés, à condition de ne pas utiliser de handbike, considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. La totalité du parcours se fait sur routes goudronnées et de praticabilité acceptable en fauteuil. Nous travaillons à améliorer les entrées de salles (bordures) ainsi qu'un niveau d'intimité pour l'accès aux sanitaires comparable à celui des autres coureurs. Nous avons pu bénéficier d'un retour d'expérience qui nous permet de réfléchir à ces aménagements, aussi, pour les personnes concernées merci d'avance pour vos retours.

Course des jeunes

La course des jeunes est ouverte aux enfants et ados nés entre 2011 et 2019 – courses de 1 à 5 km par tranche d'âge et sexe. La participation des enfants et ados est soumise à la présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire (*) relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative est indispensable. A défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 6 mois à la date du 14 mai 2026 sera demandé.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



(*) questionnaire dont le contenu est précisé par arrêté conjoint des ministères de la santé et des sports.

Retrait des dossards

Avant l'épreuve, chaque concurrent doit se munir d'une pièce d'identité pour pouvoir retirer son dossard.

Le retrait se fera dans la salle des sports, rue de Nieppe (accès par le parking du terrain de football ou par la grand-place) le mardi 12 mai de 18 h à 20 h, et à partir du mercredi 13 mai 15 h jusqu'à la demi-heure précédant le départ de votre course.

Limitations horaires

A partir de 15 h le jeudi à la salle des sports ou 17 h le jeudi à Jean Monnet, nous ne serons plus en mesure de garantir la sécurité des concurrents et la continuité du ravitaillement. Passé ces horaires, les personnes s'engageant sur un circuit entièrement ouvert à la circulation automobile sont responsables de leur sécurité et ne seront probablement plus ravitaillées.

Voici un récapitulatif des temps de passages maximums pour terminer dans les délais :

	Salle des sports	Hallobœuf	Croix du Bac	Jean Monnet	Le Doulieu	Bon temps
Horaire maximal conseillé pour le 100 km open 24h /	11h	12h20	13h40	15h	16h30	17h40
Horaire maximal pour le 100 km course moins de 14h	15h			17h		
Limitations horaires	15h le jeudi au départ de la boucle verte			17h le jeudi au départ de la boucle orange		

Paiement

Tout paiement non parvenu à l'organisation pour quelque raison que ce soit sera à régler par le concurrent au montant correspondant à l'épreuve choisie à sa date d'inscription. Lors du retrait du dossard, si une somme nous parvient après l'épreuve, elle sera évidemment remboursée.

Le paiement par carte bancaire étant instantané, il n'y aura pas de problème si vous vous inscrivez via notre site Internet.

Remboursement

L'organisation ne procédera à aucun remboursement. **Les personnes inscrites à l'avance et empêchées le jour de l'épreuve pourront s'inscrire gratuitement en 2027.** Il leur suffira d'envoyer un mail à inscriptions@100kmsteenwerck.fr avant la fin du mois de juin 2026 en demandant à bénéficier de cette gratuité.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTIQUE



Cession de dossard : Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine.

Justificatif médical

Pour les personnes majeures :

Les épreuves de 100 km sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non à partir de 18 ans. Tout participant doit fournir avec le bulletin d'inscription signé un justificatif médical au choix :

- **Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an le 14 mai 2026, ou de sa copie ;

OU

- Une attestation papier du Parcours Prévention Santé (délivrée sur le site pps.athle.fr) datant de moins de trois mois le 14 mai 2026,

OU

- Une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date des 13 et 14 mai 2026 (attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées) ;

Notez que si vous décidez de nous envoyer le justificatif médical par mail, une simple photo (prise avec votre smartphone par exemple) suffit. Vous pouvez aussi le scanner mais ce n'est pas une obligation.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue)

Droit à l'image :

A l'issue de l'évènement, des photos et vidéos sont publiées sur le site Internet des 100 km. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'organisateur à l'adresse contact@100kmsteenwerck.fr, en amont de l'évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTIQUE



Commodités :

Durant l'épreuve, des ravitaillements variés en nourriture et en boissons vous sont proposés tous les 5 à 6 km. Une consigne est à votre disposition à la salle des sports – vous y passez tous les 16 km environ. Une salle de repos est ouverte avec quelques lits durant toute l'épreuve. Elle est exclusivement réservée aux concurrents. Vous avez également des douches à disposition.

Des navettes sont mises en place vers les gares SNCF de Steenwerck et Bailleul à la demande. Dans ce cas, envoyez un SMS 15 minutes avant l'arrivée de votre train précisant la gare et l'heure et nous viendrons vous chercher. Le numéro : 06 78 30 02 62

Proclamation des résultats :

Très important enfin : le jeudi soir à 19h nous procéderons à la proclamation des résultats. Tous les finishers des 100km seront invités sur le podium, du premier au dernier. Et nous espérons bien vous faire monter ces 5 marches vers la gloire !!!

Dans les semaines qui suivent, chaque concurrent recevra un diplôme indiquant son temps et la distance qu'il aura parcourue. Tous ceux qui terminent les 100 km recevront un écusson durant l'été, ce qui est notre marque de fabrique depuis la première édition en 1976.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.



Nord
Le Département des 59

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

commune de
STEEENWERCK



ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTIQUE



INTERSPORT

